



U Levante

Assemblée Générale
ordinaire 2025
30 mai 2026

Rapport d'activités année 2025

AG U LEVANTE 30 mai 2026

2

RÉUNIONS AVEC DES ADMINISTRATIONS d'ÉTAT

- **Direction Départementale des Territoires : 14 février**
- **Procureur Bastia : 12 mars**
- **Préfet de Région : 29 avril, 30 décembre**
- **CESECC : en moyenne trois jours par semaine**
- **CONSEIL des SITES : 17/01, 14/03, 4/04, 16/05, 6/06, 4/07, 9/10, 5/12**
Réunions sur les Espaces Boisés Classés et les ripisilves (6 mai)
- **QUALITAIR : 2 avril (procuration au GARDE), 23 juin, 2 octobre**
- **Réunion COP : Conférence des parties pour la transition écologique en Corse : 2 avril**
- **CTPENAF : 3 février, 31 mars, 26 mai, 21 juillet, 6 octobre, 24 novembre**
- **Réunion COLDEN - table ronde sur les atteintes à l'environnement : 11 décembre**
- **OFB : Natura 2000, COPIL Monts sous-marins : 7 octobre**

Pot de départ du préfet J. Filippini : 20 août

AG U LEVANTE 30 mai 2026

4

RÉUNIONS AVEC DES ADMINISTRATIONS d'ÉTAT : **COLDEN, 11 décembre**

Procureurs 2A et 2B : Mme Hell et M. Navarre, mais TA non invité
 Préfets 2A et 2B, DDT, DML, Gendarmerie dont le général en chef
 OFB en nombre, ONF, CSRPN, OEC, CEN, Université de Corse
 U Levante, Tavignanu Vivu

1.4. Des problématiques particulières



PRE - TJ BASTIA

• Dépôt
 « sauvage »
 • de déchets



Atteintes à la
 biodiversité



Pression immobilière



Commission Territoriale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers – CTPENAF 2025

5 réunions

62 demandes de permis pour des constructions agricoles : hangar, fromagerie, bergerie, logement de l'exploitant, gîtes, cave viticole, distillerie, etc.

15 examens de documents d'urbanisme : Ventiseri, Monticello, Morsiglia, Calcatoggio, Aghione, Bonifacio, Grosseto-Prugna, Monacia d'Aullène, Vero, Taglio-Isolaccio, Tolla, Frasseto, Zigliara, Santa Reparata di Balagna, Olivese.

CTPENAF

Règlement intérieur

Adopté le 21 janvier 2021
 Modifié le 27 mai 2021
 Modifié le 28 mars 2022
 Modifié le 25 septembre 2023

AG U LEVANTE 30 mai 2026

6

Actuellement : examen des autorisations d'urbanisme (AU) sur les communes en Loi Montagne soumises au RNU pour avis conforme

U Levante demande depuis 2016 que TOUTES les autorisations d'urbanisme des communes de montagne et des communes littorales soient examinées dans

- les communes au RNU
- les communes dont le document d'urbanisme n'est pas compatible avec le PADDUC
- les zones AU annulées par le Tribunal si le document d'urbanisme est compatible



D'autant plus que la disposition réglementaire est bien inscrite dans le règlement intérieur de la CTPENAF depuis le 21 janvier 2021...

Article L 122-7 du CU

Extrait de la page 42

Commune sans DU Délibération motivée de la commune favorable à des constructions et installations en discontinuité des formes urbaines dans l'intérêt de la commune.	Article L. 122-7 CU	Conforme	1 mois	Autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme
---	---------------------	----------	--------	---



Questions à la CTPENAF à propos de l'examen des autorisations d'urbanisme sur les zones annulées des documents d'urbanisme annulés par le TA

- Quelles communes sont concernées ?
- Où sont les zones annulées ?
- Ces zones annulées recouvrent-elles des ENAF (Espaces Naturels Agricoles Forestiers ?
- Est-ce que des autorisations d'urbanisme ont été autorisées dans ces ENAF des zones annulées ?

Emet en conséquence un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme présenté. Assortit cet avis d'une réserve et de trois recommandations :

Réserve : Diminuer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers non bâtis induite par le projet urbain en reclassant en zone A ou N selon les cas, les parcelles listées, sur les secteurs suivants :

- Sur le secteur de SAN NICOLAIO, les parcelles D0169, D0168, D2040, D0229, C0229, A0938 et A0581, classées majoritairement en ERPAT au PADDUC, pour une surface globale d'environ 4 200 m². Il s'agit de retravailler les limites de ce secteur à considérer comme déjà urbanisé (SDU), au regard des coupures d'urbanisation avec le village (trame verte, espaces boisés classés), afin de ne permettre qu'une densification de sa forme urbaine.

- Sur le secteur en discontinuité de SULAJO, les parcelles A0610, A0613, A0614, A0611 et C0049 d'une surface d'environ 3 600 m², anciens jardins en terrasses, classés en ESA au PADDUC

- Sur le secteur du village, la parcelle A0556, sur sa partie à l'ouest de la route pour une surface d'environ 2 500 m², classée en ESA au PADDUC.

- Sur le secteur littoral de MASORCHIA, les parcelles A1107, A1108 et A0016, pour une surface d'environ 9 200 m², classées majoritairement en ERPAT et également, la parcelle A0043, sur sa partie Est pour une surface d'environ 3300 m², classée en ESA et en ERPAT au PADDUC. Toutes ces parcelles sont situées dans la trame verte du PLU et dans un réservoir de biodiversité du PADDUC. De plus, elles constituent des extensions sur des espaces majoritairement agricoles.

Recommandation 1 : Corriger le règlement graphique pour sa conformité au livret IV du PADDUC afin que les espaces répondant à la nomenclature d'ESA soient identifiés en zone A affectée d'un indice « s » et que les espaces répondant à la nomenclature d'ERPAT soient identifiés zone A. Respecter les exigences de la caractérisation des zones agricoles dans un PLU pour la délimitation de la zone A « blanc ».

Recommandation 2 : Reclasser :

- en zone A simple, 83 ha identifiés en ERPAT dans le PADDUC (dont 41 déclarés au RPG), avec des potentialités fourragères moyennes à élevées (dont 35 ha sont inclus dans le périmètre de la ZAP) actuellement classés en N au PLU et 11 ha classés en ESA au PLU mais répondant davantage aux critères d'ERPAT.
- en zone As 20 ha identifiés en ESA au PADDUC, comprenant des déclarations RPG et/ou des espaces visiblement exploités (dont 7,5 ha inclus dans le périmètre de la ZAP) actuellement classés en N au PLU.

Questions à la CTPENAF sur le respect des avis dans les documents d'urbanisme approuvés

- Création d'un observatoire sur les ADS et les documents d'urbanisme
- Est-ce que les avis de la CTPENAF ont été respectés lors de l'approbation ?
- Les services de l'Etat ont-ils engagé des recours en cas de non-respect ?

RÉUNIONS AVEC DES ADMINISTRATIONS DE LA RÉGION CORSE

Audiences du TA liées à l'urbanisme : 4 audiences publiques mensuelles de septembre à juin inclus

- Parc Naturel Marin Agriate Capicorsu : 10 mars, 15 septembre, 1 décembre
- Réserve naturelle des Îles du Cap : 17 mars, 30 juin
- Espaces Naturels Sensibles : 3 avril
- Scontru di l'acqua : 3 décembre
- Office Environnement Corse (CA + Bureau) : 10 février, 19 mars, 20 juin, 4 décembre
- Commission de suivi du plan déchets : 10 juillet
- Commission anti-mafia : 18 juin, 21 septembre, 31 octobre, 28 novembre, 19 décembre

COLLABORATION AVEC LA COORDINATION ANTI-MAFIA

MAFFIA NÒ A VITA IÈ – COLLECTIF MASSIMU SUSINU - PLATEFORME CITOYENNE
ANTICOR - GARDE – SENTINELLA – ZERU FRAZU - A SPIRIATA – PER A PACE – U LEVANTE ...



Bastia 4 octobre 2025



15 novembre 2015



RÉUNIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION ANTI-MAFIA

18 juin 2025

Réunion préliminaire «ad hoc» destinée à définir la composition, le périmètre, et les moyens de la commission citoyenne dédiée à la lutte contre les pratiques mafieuses

31 Octobre 2025

Session en séance publique de la CDC pour un Vote à l'unanimité de la création d'une commission anti-mafia



28 Novembre 2025

Séance plénière à la CDC pour l'Installation de la commission

19 Décembre 2025

Séance plénière à la CDC pour l'adoption du règlement intérieur et nomination des co-présidents, un président pour le collège des élus et un président pour la société civile

21 Septembre 2025

Naissance de la CUURDINAZIONE ANTIMAFFIA regroupant les acteurs de la société civile engagés dans la lutte

30 janvier 2026

Séance plénière à la CDC pour mise en place de différents ateliers regroupant les thèmes sensibles déterminés lors de la séance du 18 juin 2025

PARTICIPATION À DES CONSULTATIONS OU DES ENQUÊTES PUBLIQUES

Janvier - Centre de tri et de traitement des déchets de Monte - Action de A SPIRIATA

+ Requête en annulation du permis de construire

Sur des ESA CNPN : avis défavorable

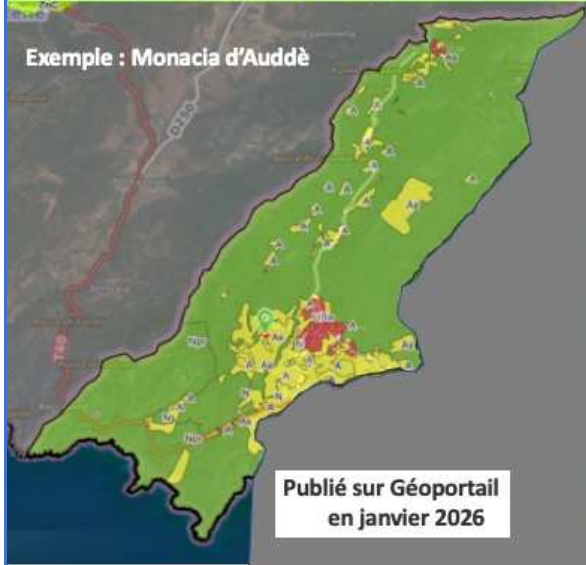


Janvier : Scandula



PARTICIPATION À DES ENQUÊTES PUBLIQUES - PLU de PERI, MONACIA D'AUDDÈ, AGHIONE

Exemple : Monacia d'Auddè



Publié sur Géoportail en janvier 2026

Mars : PLU de PERI

Novembre : Aghione

Octobre : Monacia

- N Zone Naturelle N, Npr
- A Zone Agricole A, As
- U Zone urbanisée UA, UB

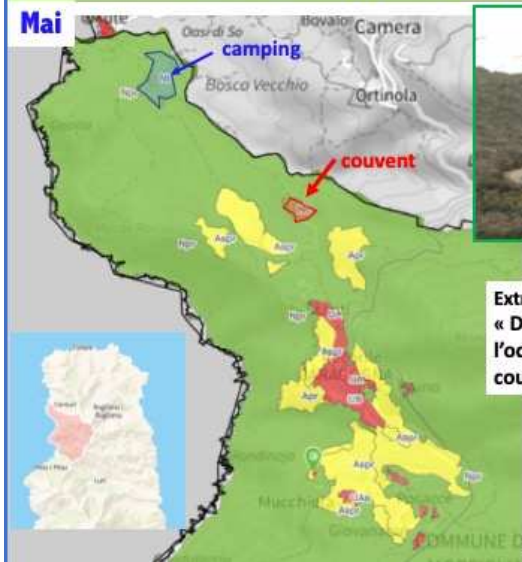
<https://www.geoportail-urbanisme.gouv>

2026

15

PARTICIPATION À DES ENQUÊTES PUBLIQUES : PLU de MORSIGLIA

Mai



Extrait du règlement :

« Dans le secteur Nc sont seulement admises les conditions de l'occupation et utilisation du sol liées à l'exploitation du couvent. Les nouvelles constructions sont interdites. »

- N Zone Naturelle N, Nt, Nc, Npr
- A Zone Agricole A, As, Apr, Aspr
- U Zone urbanisée UA, UB, UAs

Sur Géoportail 29/12/2025

PARTICIPATION À DES ENQUÊTES PUBLIQUES - Révision simplifiée du PLU de CALINZANA

Avril – révision pour le projet oenotouristique du domaine Prince Pierre Napoleon Bonaparte



État, CDC, CTPENAF ...
toutes les autorités
chargées des contrôles
ont publiquement relevé
toutes les illégalités

- Hôtel
- Restaurant
- 5 Gîtes ruraux
- 2 X 400 m² maisons
- Habitations pour le personnel (640 m²)

17

Août

PARTICIPATION À DES ENQUÊTES PUBLIQUES : PLU arrêté de BUNIFAZIU

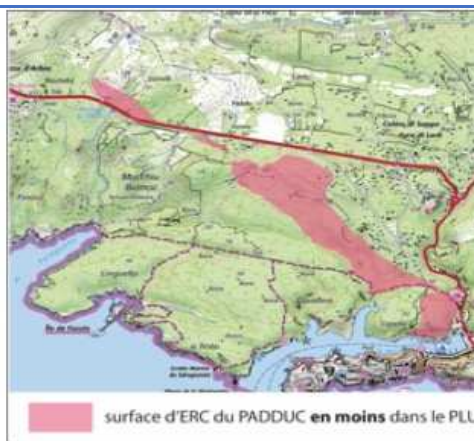
LES EPR = Espaces proches du Rivage

L'article L. 121-13 du code de l'urbanisme dispose que, dans les EPR, l'extension de l'urbanisation doit être limitée et être justifiée et motivée dans le PLU selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.



890 hectares en moins ; 260 hectares en plus
Perte globale en EPR : environ 630 hectares

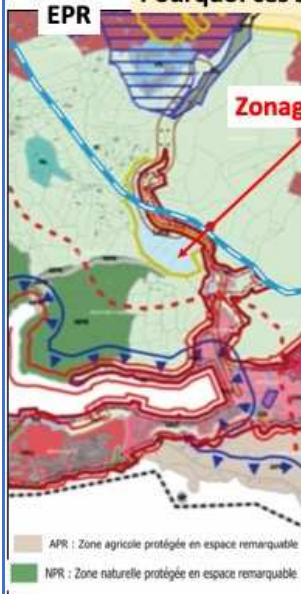
— Limite des EPR du PLU reportée sur la carte n°9 du PADDUC
 — Limite des EPR sur la carte n°9 du PADDUC



PLU arrêté : des ERC du PADDUC ont été supprimés. Exemples :

- au Nord du goulet : environ 65 hectares
- au Nord de Sant'Amanza : environ 72 ha

Pourquoi ces suppressions ?



Les zonages NL et 1AUE étaient
 - dans les EPR et
 - en partie recouverts par la moitié du trait bleu de l'ERC du PADDUC

Projet sur 1AUE, JB Lantieri/ SCI Marina :



Plan de ma

N N, NE, NL, Nt **A** A, AE, AS

Tous les lotissements de luxe sont dorénavant en zonages N ou A ...

Plan Local d'Urbanisme approuvé de Bunifaziu - Sud

Bunifaziu: Tous les zonages «U» autour du golf de Sperone ont été déclarés « Illégaux » par les tribunaux.

Et pourtant, aujourd'hui, ils sont... «Tous construits!» (Voir infos-explications U Levante)

PLU arrêté + ERC supprimés **Cavallo – Forte diminution de la surface des espaces remarquables**
Pour quel but? Exemple sur la presqu'île au sud-ouest :

ERC PADDUC supprimés par le PLU

20 nov. 2019 : PC accordé à A. PERRINO qui retire le PC suite à un déferé du Préfet
15 juillet 2024 : le maire accorde à F. et A. PERRINO (SCI La Villa) six demandes pour transformation de 6 grandes villas non habitables, (parcelles Q636 à 639, architecte Versini) en villas neuves luxueuses
19 janvier 2026 : demande de transfert des autorisations à la SAS SAND & STONES RESORT de P. Avanzi
21 janvier 2026 : accord de transfert

Carte Source TA 2022

U LEVANTE et GARDE ont déposé une requête en annulation du PLU de Bonifacio

Violation des articles L. 153-19 et L.153-21 du code de l'urbanisme
 Incompatibilité avec l'article L. 121-8 du code de l'urbanisme tel que précisé par le Padduc
 Incompatibilité avec l'article L. 121-13 du code de l'urbanisme, tel que précisé par le Padduc (EPR)
 Incompatibilité avec l'article L. 121-23 du code de l'urbanisme, tel que précisé par le Padduc (ERC)
 Incompatibilité avec les espaces stratégiques environnementaux (ESE) du Padduc

À notre connaissance,
 ni l'État ni la CDC
 n'ont déferé ce PLU
 particulièrement
 illégal

AG U LEVANTE 30 mai 2026 23

AUTRES COLLABORATIONS

FNE

TERRA (GARDE, A SENTINELLA, ZERU FRAZU, etc.)



Les représentants associatifs ont donné une conférence de presse, hier, sur les enjeux liés au développement économique, à l'environnement et à la santé. L.F.

TAVIGNANU VIVU



A SPIRIATA



Justice administrative

Actions et résultats en TA, en Cour d'appel et en Conseil d'État



25

Lecci - 11 PC Alinia Marchi - 14 villas + 13 piscines - 11 PC

12 septembre 2025 : Quelques jours avant la décision du Tribunal administratif, le maire de Lecci a retiré les 11 permis de construire pour 14 villas et 13 piscines, délivrés en 2023 à la SASU Alinia Immobilier...



2025 - Le Préfet a déferé au TA le nouveau PLU de LECCI



Lecci villas Peraldi sur cordon dunaire - PC annulé le 19/10/2023- CAA 2025 : appel rejeté



22 / 12 / 2024

AG U LEVANTE 30 mai 2026



SISCU - Déchetterie du SYVADEC en ERC -

Permis tacite du 27 janvier 2022 annulé le 14 février 2025



AG U LEVANTE 30 mai 2026

En ERC et en EPR



28

Oletta / Chioso al Vescovo - zone d'activités (21 lots) - SARL MADR Teurlay

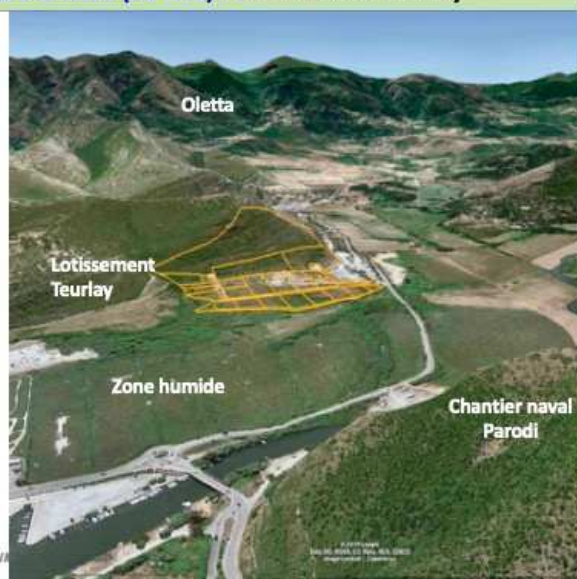
3 Permis de construire délivrés en 2022 dans cette zone inconstructible

- A - SCI Conca d'Oru (hangar métallique)
- B - SCI L'alivettu (garage, atelier, bureau)
- C - SCI Maintenance bateaux

3 PC déferés au TA :

PC A : désistement de U Levante (requête trop tardive)

PC B et C : annulés le 14 mars 2025



AG U LEV

Sentier littoral tranche 3 - Sartè / Murtoli - TA

P
l
a
g
e

d'
E
r
b
a
j
o



Avril 2025 : le TA annule l'arrêté préfectoral du 1/10/2021 qui avait suspendu la servitude du sentier devant le Restaurant « La Table de La Plage »

Sartè / Murtoli 2 AOT - Recours TA mai 2024



La plage de « La Crique » et la plage d'Erbaio qui bordent le Domaine de Murtoli sont des plages à « vocation naturelle »

vocation des plages

- naturelle
- naturelle fréquentée
- semi-urbaine
- urbaine



PADDUC : AUCUNE AOT NE PEUT ÊTRE ACCORDÉE SUR UNE PLAGE À VOCATION NATURELLE

Décisions en attente

31

Justice pénale



AG U LEVANTE 30 mai 2026

32

Constructions Canarelli – Domaine de Murtoli - Sartè

Contours très approximatifs du « Domaine de Murtoli »
3500 hectares ?

- 1 – La Crique
- 2 – La table de La Plage
- 3 – La Table de La Grotte
- 4 – Hôtel ***** La Ferme
La Table de la Ferme
- 5 – Golf
- 6 – « Bergerie » A Manza
- 7 – Hôtel A Mandria

+

22 « bergeries » locatives
Locaux pour le personnel,
l'administration...



Actions
U Levante
ABCDE
FNE

33

Constructions Canarelli – Domaine illégal de Murtoli – Hôtel ***** La Ferme



- L'hôtel***** « La Ferme », le restaurant « La Table de la Ferme », le club-house avaient bénéficié de permis frauduleux annulés. Les piscines aussi n'ont pas de permis.

Selon la presse, informations non démenties :

- Les constructions, dès l'origine, n'ont jamais été destinées à être une ferme.
- P. Canarelli, V. Guilbert, S. Lucchini ont été, le 6 Avril 2023, mis en examen pour **escroquerie**.
- Certaines autorisations d'urbanisme obtenues par
 - fausse déclaration de la destination réelle des bâtiments
 - insertion de photographies sans lien avec une éventuelle ruine présente
 - possibles complicités

AG U LEVANTE 30 mai 2026

35

Constructions Canarelli – Domaine illégal de Murtoli - Sartè

Inconstructibilité

Loi Littoral : zone non urbaine
+ bande des 100 mètres
Espace remarquable du littoral
Arrêté de protection de biotope
Znieff de type 1
Site Natura 2000
Espace boisé classé

Murtoli - Surfaces bénéficiant de l'arrêté de biotope : arrêté préfectoral 903351 du 29 octobre 1990



Destruction d'un habitat protégé



Restaurant illégal : « La table de la plage »
Constructions sans permis, pistes et parkings illégaux

AG U LEVANTE 30 mai 2026

34

Constructions Canarelli – Domaine illégal de Murtoli – Hôtel ***** La Ferme



- L'hôtel***** « La Ferme », le restaurant « La Table de la Ferme », le club-house avaient bénéficié de permis frauduleux annulés. Les piscines aussi n'ont pas de permis.

Selon la presse, informations non démenties :

- Les constructions, dès l'origine, n'ont jamais été destinées à être une ferme.
- P. Canarelli, V. Guilbert, S. Lucchini ont été, le 6 Avril 2023, mis en examen pour **escroquerie**.
- Certaines autorisations d'urbanisme obtenues par
 - fausse déclaration de la destination réelle des bâtiments
 - insertion de photographies sans lien avec une éventuelle ruine présente
 - possibles complicités

35

Constructions Canarelli – Domaine illégal de Murtoli – Sartè

Nombreuses alertes adressées aux autorités de l'État depuis **2010**

2017 : plainte principale : urbanisme - Autres plaintes : destruction d'espaces et d'espèces protégées (APPB + Natura 2000 + site classé)

6 avril 2023 : **mises en examen, placement sous contrôle judiciaire (maintenues en août 2025)**

18 juin 2024 : ordonnance de désaisissement du TJ d'Ajaccio au profit de la juridiction de l'instruction spécialisée en matière économique et financière (PEF) du TJ de Bastia

Septembre 2024 : nouvelle juge d'instruction au TJ de Bastia. C'est la quatrième.

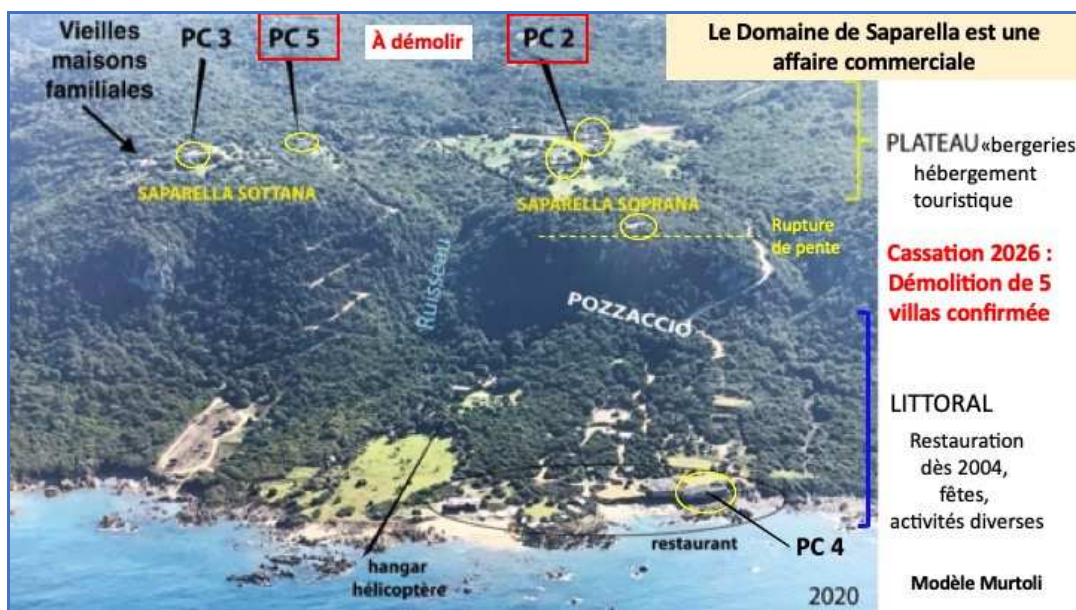
15 mai 2025 : transport de justice (procureur, gendarmes, DREAL, OFB, DDT) : derniers contrôle

12 juin 2025 : Murtoli est bien une entreprise unique : **aucune prescription n'est possible**

23 octobre 2025 : P. Canarelli et autres sont à nouveau mis en examen sous contrôle judiciaire

Nous sommes en attente, avec impatience, de la fixation de la date d'audience

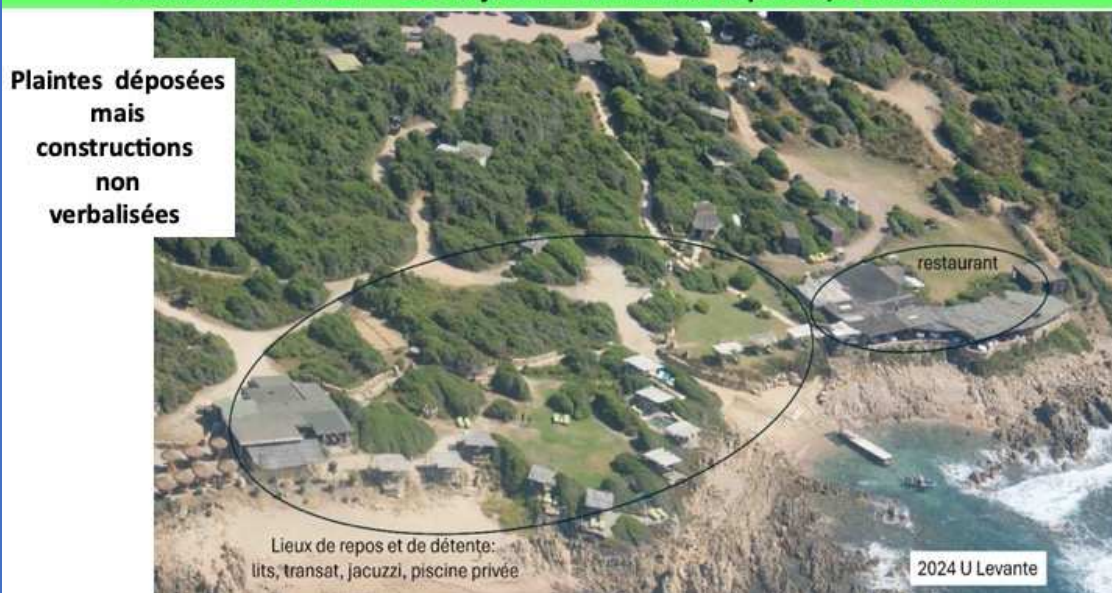
36



Constructions PERETTI – Coti Chjavari – Domaine de Saparella, le bord de mer



Constructions PERETTI – Coti Chjavari – Domaine de Saparella, le bord de mer



Constructions PERETTI – Coti Chjavari – Domaine de Saparella, le bord de mer



SAPARELLA : J. PERETTI, G.X. CULIOLI – LES PLAINTES

Première plainte de U Levante contre G.X. Culioli pour diffamation et injures sur son compte Face Book :

Dindes, personnes un rien diminuées, au cerveau reptilien, qui radotent ... Spécialistes du bobard, éradicateurs, brigands, escrocolos, écolabos,...

Audience du 19 novembre 2024 : G. X. Culioli est relaxé au nom de la « liberté d'expression »

Jugement du **11 juin 2025** (appel) : relaxe confirmée

« Menteurrrs »...« Racketteurrrs »
« Ce sont...des maisons...ancestraaaaallees »
« Le terraiiin étaitt...connstruuctiibllee...c'est légaalll »
« Enfin, peut êtrrrre?...Ce n'est qu'une suggestionnn. »
«C'est scandaleuuux, ils veulent leurr parrrt du fiadonnne »
Et pourquoi pas les pisticciinnne pendant qu'on y estt? »



AG U LEVANTE 30 mai 2026

41

SAPARELLA : J. PERETTI, G.X. CULIOLI – LES PLAINTES

2024 : J. Peretti porte plainte contre M. Salotti pour racket (300 000 €)

2025 : **classée sans suite** : « aucun élément objectif n'est venu confirmer la tentative d'extorsion dont Julien Peretti se prétend victime » ... « il est envisageable que M. Peretti, acculé à des décisions judiciaires toutes défavorables depuis de nombreuses années et fort de l'appui populaire dont il a bénéficié ces derniers mois, ait cherché, plus d'un an après les faits, à allumer un contre-feu médiatique à même de créer le doute et de ternir l'image de Michelle Salotti".

U LEVANTE + GARDE + Michelle S. portent plainte contre J. Peretti et le site « En Vert et Contre Tout » pour injures, diffamation et incitation à la violence dans des vidéos sur You Tube. **Les enquêteurs n'ont pas trouvé quels sont les auteurs de ces vidéos...**

Mars 2025 - **Plaintes** en cours contre G.X. Culioli

- pour avoir dit qu'il avait été *témoïn* du racket inventé
- pour avoir diffusé les noms, *adresses*, etc, des membres des directions collégiales 2018 et 2019.

AG U LEVANTE 30 mai 2026

42

Restaurant BO's – Santini - Ferringule/Farinole

Aucun permis

Plaintes déposées en 2017, 2018, 2019



2018/2022 : Restaurant sans PC, en ERC, en Grand Site, dans la bande des 100 m

25 février 2022 condamnation

Septembre 2023 : Cour d'Appel Condamnation confirmée

Fin été 2023 : cessation des activités

Avril 2023 : UL + citoyens lésés associés demandent la remise en état des lieux + enlèvement des réseaux sous astreintes

Mai 2026 : affaire toujours en cours

AG U LEVANTE 30 mai 2026

43

Chantier naval Parodi / SCI Cannuta – Plaine d'Oletta



25 octobre 2023



29 mai 2024

17 février 2021 : Cour d'Appel : Condamnation + enlèvement bateaux

25 janvier 2022 : rejet du pourvoi en cassation

Septembre 2023 : demande de remise en état sous astreintes

Mai 2026 : affaire toujours en cours

Aucun permis

Plainte en 2016

En ZNIEFF 1

En zone inondable

AG U LEVANTE 30 mai 2026

Villas Terrazzoni/Pietri ou Ciabrini/Pitzalis - Purtivechju/Santa Giulia



Aucun permis

Juillet 2023

Constructions sans PC entre 2017 et 2021 - Plainte APLAPDL /U Levante 22/09/2021
PV par la DDT 23/12/2021... **affaire en suspens chez le Procureur** ...

Chantier Rocca - SCCV «Fortimmo» Purtichju - La tortue d'Hermann / Immobilier

154 logements – 10 immeubles



Plaintes déposées en 2020 :
OFB - U Levante

24 janvier 2023 : condamnation

Rocca a fait appel :

Arrêt CAA 11 septembre 2024 :

Condamnation confirmée

(6 mois de prison avec sursis)

Amendes réduites

Dommages et intérêts

- à l'État : 150 000 + 50 000 €

- à U Levante : 20 000 €

Pourvoi en cassation 13/09/2024

En attente

Aucun travaux

46